



SE  
CONNECTER



CRÉER UN  
COMPTE



# DÉCLARER LES DROITS D'AUTEUR SACEM/SACD

Lorsqu'un événement artistique est organisé, il est nécessaire de contacter la Société d'auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM), à la société des auteurs compositeurs dramatiques (SACD)...

## Vous souhaitez organiser un événement ?

Toutes vos démarches via un formulaire unique, sur Icitoyen !



**JE SUIS UNE ASSOCIATION ET J'ORGANISE UN  
ÉVÉNEMENT ASSOCIATIF**

## Qu'est-ce que la SACEM ?

La Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM) est une société de gestion des droits d'auteur. Elle assure la collecte et la répartition des droits d'auteur pour la diffusion publique sur support des œuvres qu'elle représente.

## Dans quels cas est-il nécessaire de contacter la SACEM ?

La SACEM doit être informée de l'organisation d'un événement lorsqu'il est prévu une programmation artistique : musique, théâtre, danse etc. [Obtenir une autorisation auprès de la SACEM](#)

## Quel est le coût de cette déclaration à la SACEM ?

Le coût de cette déclaration varie selon l'utilisation faite de la prestation artistique et en fonction du nombre de personnes attendues. Plus d'informations sur la tarification sur : [associations.gouv.fr](#)

## Qu'est-ce que la SACD ?

La Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD) est une société de gestion collective des droits visant à faire valoir les droits des auteurs et compositeurs des arts dramatiques. La SACD spectacle vivant (théâtre, musique, opéra...) et de l'audiovisuel (courts et longs métrages, séries)

## Dans quels cas est-il nécessaire de contacter la SACD ?

La SACD doit être informée de l'organisation d'un événement lorsqu'il est prévu une programmation artistique : musique, théâtre, opéra etc. [Obtenir une autorisation auprès de la SACEM](#)

# Quel est le coût de cette déclaration à la SACD ?

Le coût de cette déclaration varie selon l'utilisation faite de la prestation artistique et en fonction du nombre de personnes attendues. Plus d'informations sur la tarification sur : [associations.gouv.fr](https://associations.gouv.fr)

SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE  
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE  
BP 90512 - 42328 ROANNE CEDEX

VILLE  
PLACE DE  
BP 90512 - 4

DU LUNDI AU JEUDI DE 9H À 12H ET DE 13H30 DU LUNDI AU JEUDI

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.

✓ Tout accepter

✗ Tout refuser

Personnaliser